



Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Saulaie à érable à Giguère (marécage)	4.124
2	Feuillus à érable à Giguère et frêne d'Amérique	1.114
3	Peupleraie baumière et faux-tremble à feuillus humides	1.767
4	Peupleraie baumière et faux-tremble à feuillus humides	0.277
5	Érablière à Giguère	2.717
6	Érablière à Giguère à orme et frêne d'Amérique	1.264
7	Frénaie d'Amérique à orme	0.779
8	Jeune frénaie d'Amérique à feuillus humides (marécage)	1.953
Total		13.995

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	0.029
PUBLIQUE - AUTRE	0.000
PRIVÉE	13.966

11 Limite et numéro d'unité
 - - - - - Limite d'arrondissement
 - - - - - Limite de parc
 Propriété - Ville de Québec
 Propriété publique - autre
 Propriété privée



Source: Del/Degant, Massé

Site 3-24

Boisés riverains de la rivière du Cap Rouge

Ces boisés humides, couvrant une superficie de 14 ha, s'étendent sur les rives de la rivière du Cap Rouge, au nord du rang Saint-Ange et à l'est du rang Saint-Denis, sur plus de 2 km. Les boisés sont ceinturés de nombreux champs agricoles, parfois laissés en friches, dans lesquels s'insèrent quelques îlots résidentiels.

Le drainage imparfait du secteur favorise le développement de marécages dominés par les essences feuillues hydrophiles. On y trouve notamment le frêne d'Amérique, le peuplier baumier, le frêne noir ainsi que diverses espèces de saules. Le noyer cendré, une espèce à statut précaire, est aussi présent par endroits. Une belle concentration de sanguinaire du Canada est de plus observable dans la moitié est du site.

Les boisés situés le long de la rivière du Cap Rouge subissent des pressions variées. Des sentiers informels parcourent les rives, tandis que diverses infrastructures légères (ponceaux, passerelles, abris, etc.) ont été aménagées par les résidents du secteur.



Source: Del/Degant, Massé

Par sa position en bordure de la rivière, ce secteur possède une bonne valeur écologique. Les boisés, les marécages et la rivière offrent une diversité intéressante d'habitats pour la faune et la flore. Les rives boisées servent de zone tampon en protégeant la rivière contre l'érosion, tout en filtrant les eaux de ruissellement provenant des milieux agricoles environnants. Toute la portion nord de la rivière, ainsi qu'une large part de la portion sud, sont d'ailleurs situées en zone agricole, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

ARRONDISSEMENT DE
SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

